

RÈGLEMENT DE LA COUPE JURASSIENNE

Article 1 DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Catégories

L'Association Jurassienne de Football (AJF), d'entente avec l'Association de Football Berne / Jura (AFBJ), organise chaque année la Coupe Jurassienne pour les catégories suivantes :

- Actifs 2^{ème} et 3^{ème} ligue et Juniors A (catégorie la plus haute)
- Actifs 4^{ème} et 5^{ème} ligue et Juniors B (catégorie la plus haute)
- Actives 2^{ème} à 4^{ème} ligue
- Juniors A, B, C, D et E (excepté les Juniors C (catégorie la plus haute))
- Juniores filles FF19 et FF15
- Seniors 30+

Seules les équipes participant au championnat peuvent y prendre part.

Par mesure de simplification les termes désignant les personnes sont formulés au masculin. Cette dénomination concerne aussi bien les femmes que les hommes.

1.2 Dates

Pour toutes les catégories, les premiers matchs sont disputés durant le week-end précédant le début officiel du championnat, le deuxième tour durant la semaine précédant le début du championnat. À partir du deuxième tour, en fonction des calendriers respectifs, les rencontres ont lieu en semaine. Les dates des tours jusqu'aux finales sont indiquées selon les informations de l'AJF.

Les matchs doivent se jouer à la date officielle du calendrier ou de la convocation de l'AJF. Une nouvelle date peut être trouvée avec le consentement du Responsable de la Coupe Jurassienne, de l'adversaire et selon la disponibilité de l'arbitre prévu. En principe un match ne peut pas être reporté à une date ultérieure. Un match ne peut pas être renvoyé 48 heures avant la date et l'heure fixées sauf en cas de mauvaises conditions météorologiques. Un match renvoyé doit se jouer le mardi suivant.

1.3 Finances

La finance d'inscription à la Coupe Jurassienne est fixée par le Comité Central de l'AJF.

Lors du tour qualificatif, chaque club supporte ses propres frais, les recettes étant acquises au club jouant à domicile. Par contre, chaque club paie sa part de frais d'arbitrage.

Pour les matchs à élimination directe, les frais d'arbitrage, de terrain et d'éclairage sont à la charge du club recevant. Le club visiteur supporte ses frais de déplacement.

Pour les finales, les frais d'arbitrage sont à la charge de l'AJF.

1.4 Organisation de la compétition

Participation

Toutes les équipes de l'AJF inscrites pour les championnats régionaux sont automatiquement retenues en Coupe Jurassienne. Si une équipe désire se désister, le club doit l'annoncer, par écrit à l'AJF, au plus tard jusqu'au 10 juin. Passé ce délai, le club sera amendé conformément au Règlement en vigueur.

Les équipes inscrites pour les championnats juniors dans chaque catégorie la plus haute (juniors A, B et C) ne sont pas admises à participer à la Coupe Jurassienne Juniors.

Formules

La compétition est organisée selon la **formule élimination directe** ou avec un tour qualificatif selon la **formule championnat**. Le mode de la compétition est défini pour une durée de 2 années. La décision est prise lors de l'Assemblée des délégués et pour les seniors lors de l'Assemblée bisannuelle des délégués seniors.

Avantage du terrain

Lors des matchs à élimination directe, l'équipe de catégorie inférieure a l'avantage du terrain pour autant que le club soit équipé d'un terrain avec éclairage (match en nocturne).

Equipes d'un même club

Les équipes provenant d'un même club s'affronteront dès les ¼ de finales par tirage au sort dirigé.

Impraticabilité du terrain

Si le terrain désigné par le tirage au sort est impraticable, le match peut être fixé sur le terrain de l'adversaire (décision du Département Football de Base du Comité de Jeu de l'AJF ou du Service de piquet). Cette dernière doit intervenir au plus tard à 12h00 le jour du match.

Nombre de remplaçants

Pour toutes les catégories citées sous l'article 1.1, tous les joueurs figurant sur la carte de match peuvent être alignés. La règle du changement libre est appliquée.

Tirages au sort

Tous les tirages au sort incombent au Département Football de Base de l'AJF. Il établit les calendriers, les communique aux clubs et les fait introduire dans Clubcorner. Des équipes peuvent être repêchées pour compléter les équipes qualifiées.

Match nul après la durée réglementaire de jeu

Pour les matches à élimination directe, si le résultat est nul après la durée réglementaire de jeu, il n'y aura pas de prolongation. Le vainqueur (l'équipe qui continue la compétition) sera désigné dans toutes les catégories par les tirs aux buts selon le principe de la mort subite (5 tirs) -> Loi 10, point 3 des Lois officielles du Jeu).

1.4.1 Formule championnat

Les groupes sont composés de 3 à 5 équipes.

Pour l'établissement des classements et repêchages, les critères suivants sont appliqués :

- a) quotient points
- b) quotient points fair-play
- c) quotient-différence de buts
- d) quotient-buts marqués
- e) tirage au sort.

1.4.2 Formule élimination directe

Le nombre de tours que comporte la formule par élimination directe, dans toutes les catégories, est fonction du nombre d'équipes inscrites. Il sera ajusté au travers de matchs de barrage définis lors du tirage au sort principal.

Pour le deuxième tour, si le nombre de 8, 16 ou 32 équipes n'est pas atteint, les meilleurs (viennent-ensuite) seront qualifiés selon les critères suivants :

- a) points
- b) points fair-play
- c) différence de buts
- d) buts marqués
- e) tirage au sort.

1.5 Journée des finales de la Coupe Jurassienne

Pour toutes les catégories, les vainqueurs de la Coupe Jurassienne sont désignés lors des journées des finales, qui se déroulent en principe, le week-end de Pentecôte. Les exigences et l'indemnisation fixées au club organisateur sont réglées par des directives ad hoc.

L'organisation des finales est attribuée selon le système de postulation. Les clubs au bénéfice d'un anniversaire sont prioritaires en cas de postulation.

Pour disputer la finale, un joueur doit avoir joué au moins la moitié des matches (arrondi à l'unité inférieure) avec l'équipe participant à la finale ou provenir d'une équipe de catégorie inférieure. Exception à cette règle : la catégorie des juniors E et les équipes premières de club.

Pour la finale, le cahier des charges / directives pour l'organisation des finales de la Coupe Jurassienne AJF fait foi.

Chaque vainqueur de catégorie reçoit une Coupe qui reste en sa possession. Un souvenir est également remis au perdant.

1.6 Qualification 1^{er} tour Coupe Suisse

Pour la catégorie 2^{ème} et 3^{ème} ligue, la Coupe jurassienne détermine la qualification du contingent des équipes de l'AJF admises à participer à la poule finale de qualification AFBJ pour le 1^{er} tour principal de la Coupe Suisse. Les deux finalistes de cette catégorie participent à la poule qualificative AFBJ. Au cas où un ou les deux finalistes proviennent d'un club avec une équipe d'un club de Swiss Football League, de 1^{ère} ligue ou de 2^{ème} ligue interrégionale, c'est (les) l'adversaire(s) éliminé(s) en 1/2 finales par cette (ces) équipe(s) qui participe (nt) à la poule de qualification AFBJ.

Le vainqueur de la Coupe Jurassienne Seniors 30+ est qualifié pour le premier tour de la Coupe Suisse des Seniors 30+.

1.7 Qualification Finales Romandes

Les équipes juniors vainqueurs de la Coupe Jurassienne (A / B / C / FF-15 / FF-19) doivent obligatoirement participer aux Finales Romandes.

1.8 Arbitres

Pour tous les matches de Coupe Jurassienne, les arbitres sont désignés par le convocateur des arbitres et convoqués en même temps que les matches par le système de convocation centralisé du secrétariat AFBJ (Clubcorner).

1.9 Réclamations, protêts, forfaits, punitions

Pour tout ce qui concerne le domaine des sanctions (protêts, oppositions, recours), les dispositions détaillées du Règlement sur la procédure contentieuse de LA sont applicables. Les amendes sont fixées dans le Règlement des amendes et dans le Règlement des taxes de l'AFBJ.

Si un club déclare forfait, l'adversaire peut faire valoir une demande d'indemnité fixée par le Comité Central de l'AJF. De plus, une amende sera infligée au club fautif.

Les cas en rapport avec une punition sont tranchés sur la base du règlement des taxes et amendes de l'AFBJ par la Commission Disciplinaire de l'AFBJ.

Le contrôle des punitions se fait conjointement avec le Comité de Jeu de l'AFBJ.

Les décisions du Département de Football de Base de l'AJF peuvent être contestées auprès du Comité de Jeu de l'AFBJ de la Section Ligue Amateur de l'ASF. Celle-ci tranche définitivement.

Article 2 COUPE JURASSIENNE DES JUNIORS E

Cette compétition est réservée aux équipes AJF de juniors E inscrites en championnat et est obligatoire. La première phase se déroule sous la forme de tournois organisés par le Département Football de Base de l'AJF et les clubs organisateurs concernés.

Les deux premières équipes de chaque tournoi sont qualifiées pour la finale de la Coupe qui se déroule, en principe, le week-end de Pentecôte. Une seule équipe par club est qualifiée pour la finale.

Le jeu se déroule selon le règlement de jeu ASF, la durée des rencontres est de 10 à 14 minutes. Les matches sont dirigés par des arbitres de football mini reconnus.

Les clubs organisateurs reçoivent de l'AJF les directives y relatives.

Article 3 DISPOSITIONS FINALES

Pour autant que le présent règlement n'en dispose pas autrement, les prescriptions du règlement de jeu et les statuts de l'ASF sont applicables.

Tous les cas non prévus dans le présent Règlement seront traités par le Comité central de l'AJF.

Le présent règlement a été adopté à l'Assemblée des Délégués de l'AJF du 4 septembre 2021.

Il entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021, avec le début des matches de la Coupe Jurassienne 2021/2022. Il abroge tous les règlements antérieurs.

Au nom de l'Association Jurassienne de Football :

Le président : Jacky Borruat

La secrétaire : Delphine Donzé

Delémont, le 4 septembre 2021